

5 GENÈVE

LE COURRIER  
LUNDI 30 JANVIER 2023

<https://lecourrier.ch/edition-du-jour/?date=2023-01-30>

Un rapport de la Cour des comptes pointe les insuffisances du canton en matière de réinsertion des détenu·es. L'agrandissement carcéral est-il vraiment la solution?

# Peu de réinsertion, plus de prisons

MAUDE JAQUET

Prison X Genève ne remplit pas ses obligations en matière de mesures de réinsertion proposées aux détenu·es. La Cour des comptes, qui s'est penchée sur la question dans une évaluation rendue publique vendredi, relève le décalage entre le plan du canton en la matière, jugé «bien conçu et pertinent», et sa faible mise en œuvre. En résulte une augmentation des «sorties sèches», soit des libérations sans qu'aucune préparation au retour à la vie en société n'ait pu être mise en place. La cour impute en grande

partie cette inefficience à l'inadéquation des bâtiments, unanimement jugés vétustes. Le Département de la santé et de la sécurité (DSPS) a accepté les recommandations qu'elle lui a formulées, tout en remettant le calendrier à la planification pénitentiaire 2022-2032.

En clair, il faudra attendre la construction de nouvelles prisons pour voir les mesures de réinsertion s'améliorer notablement. Un non-sens pour la section genevoise de la Ligue suisse des droits humains, qui s'oppose à une politique de l'enfermement systématique.

Surpopulation carcérale

Offrir des formations reconnues et des activités socioculturelles, favoriser les relations parents-enfants et mettre en place des projets de médiation carcérale, assurer l'accès à des parloirs internet ou une aide au retour dans le pays d'origine pour les personnes étrangères... Le concept de réinsertion des détenu·es élaboré en 2017 est «un menu trois étoiles, mais à Genève on sert plutôt de

la tambouille», illustre le magistrat de la Cour des comptes et ancien juge pénal François Paychère.

En septembre 2022, seuls six détenus suivaient une formation professionnelle certifiante. Les places en atelier font défaut, au point que le canton contrevient à la loi fédérale qui contraint à fournir du travail aux personnes en exécution de peine. Quant aux activités culturelles, elles ont drastiquement diminué depuis le Covid. Pour la Cour des comptes, une grande partie de ces manquements s'explique par la surpopulation carcérale: «Elle ne dégrade pas seulement la qualité de vie mais rend impossible la mise en œuvre du droit fédéral», pointe du doigt le magistrat. A Champ-Dollon, qui a été pensée pour des détentions avant jugement, seule une aile est équipée d'ateliers. S'ils ne sont de toute façon pas en nombre suffisant, ils ne bénéficient même pas aux prisonnier·ères pour lesquels ils sont obligatoires.

Les fem mes, t rès m i no -

ritaires en milieu carcéral, sont encore moins bien loties puisqu'elles n'ont accès qu'à des activités occupationnelles (tricot, buanderie...). Discriminées également, les personnes qui ne parlent pas français et pour qui les possibilités de formation sont inexistantes et les contacts avec leurs proches par ordinateur interposé très limités.

Les détenus ayant commis un crime jugé grave sont d'office exclus des mesures de réinsertion, notamment de l'aide au départ par insuffisance financière. Pour les étranger·ères sans titre de séjour – ils et elles représenteraient deux tiers des détenu·es –, pas possible de prétendre au travail externe, un élément clé du retour progressif à la liberté.

La liste des griefs est aussi longue que le nombre de places en milieu ouvert est maigre. Alors que des établissements dans lesquels les cellules sont ouvertes pour accéder librement aux espaces de travail, au réfectoire ou aux douches devraient être la norme en

exécution de peine, Genève ne propose en tout et pour tout que 6 places de ce type, au Vallon. Et encore, elles ne sont pas toutes occupées. «Nous observons un très net durcissement des conditions d'accès à des secteurs ouverts depuis les affaires Adeline et Marie», constate François Paychère. Et toujours en filigrane, la critique de bâtiments qui n'ont pas été construits dans cette optique.

«Manque de volonté politique»

De quoi apporter de l'eau au moulin du chef du DSPS, Mauro Poggia, lequel a annoncé son intention de détruire la prison de Champ-Dollon pour la remplacer par un complexe de quatre nouveaux bâtiments. Avec une augmentation du nombre de places de détention à la clé: 1120 contre 750 aujourd'hui.

Un projet vivement critiqué par les associations mobilisées sur les questions de prison, parmi lesquelles la Ligue suisse des droits humains: «La Lsdh Genève ne peut que déplorer que

la Cour des comptes, bien que consciente de la grave insuffisance des mesures de réinsertion proposées en prison, se contente de reprendre sans nuances les termes du projet présenté par le Conseil d'Etat», déplore l'association par la voix de sa présidente, Cathy Day. «Contrairement à ce qui est affirmé, ce problème, comme d'autres, ne relève pas d'un manque d'infrastructures mais d'abord et avant tout d'une grave lacune en termes de volonté politique.»

Et de conclure: «Manifestement, le Conseil d'Etat veut faire croire que pour respecter la dignité des personnes en détention et ses propres obligations légales, le canton a besoin de nouvelles infrastructures et de davantage de places de détention. C'est tout simplement faux et il est honteux de s'appuyer sur les constats de l'échec, sur tous les plans, de la politique pénitentiaire menée depuis des années à Genève pour obtenir des budgets qui devront permettre d'enfermer toujours plus.»